



# Syndi...cadres

UNSA - ANPE

6, rue de la plaine 75020 PARIS  
Tel : 01 44 93 20 85 Fax : 01 44 93 26 15  
[syndicat.unsa@anpe.fr](mailto:syndicat.unsa@anpe.fr)  
[www.unsa-anpe.fr](http://www.unsa-anpe.fr)

*Libres ensemble*

Paris, le 24 Juillet 2008

## **Fusion or not Fusion, telle n'est plus la question !**

Pour répondre à la demande, de l'ensemble des organisations syndicales, sur la nécessité de transparence dans le processus de fusion (voir communiqué intersyndical du 07/07/08), le Délégué Général a reçu les O.S., mardi 22/07/08 afin de faire un point d'étape à fin juillet sur la fusion (voir notre compte rendu sur le site [www.unsa-anpe.fr](http://www.unsa-anpe.fr)). Sans arrières pensées polémistes, il semble nécessaire d'évoquer le climat dans lequel cette réunion s'est déroulée.

D'emblée, plusieurs organisations syndicales dont la CGT, le SNU-FSU et F.O. ont cherché la rupture, exigeant des documents et des informations portant sur des sujets relevant de la négociation prévue en septembre et qui devront, de toute façon, nous être remis le moment venu.

Ne nous y trompons pas. Derrière ces arguments formels et ces artifices procéduraux, se cache une réelle volonté de retarder au maximum le processus de fusion, voire de le faire échouer et ainsi d'obtenir autour d'une table ce qui n'a pu l'être par la grève et dans la rue. L'UNSA n'adhère pas à cette stratégie d'obstruction aux motivations quasi exclusivement idéologiques.

Le Délégué général et notre tutelle sont confrontés à deux contraintes :

- 1) Mettre en place la Nouvelle Institution au 1<sup>er</sup> janvier 2009
- 2) Obtenir la signature de l'accord de méthode préalable à la négociation de la nouvelle convention collective ainsi que les accords nécessaires pour la période transitoire.

Sans de tels accords, la création du nouvel opérateur, issu de la fusion ANPE-ASSEDIC, sera impossible à réaliser dans la pratique.

Ces deux contraintes sont autant d'atouts pour les représentants du personnel. Elles nous permettront d'exercer une forte pression, lors des négociations à venir sur la Délégation générale et le gouvernement afin d'obtenir les garanties maximales, tant juridiques que financières, pour l'ensemble des personnels.

Jacques GUEDON

*Secrétaire Général Adjoint UNSA-ANPE en charge de la C.N.E.*